

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 19/02/2018

Sous la Présidence de M. Gérard DELMOTTE, Maire de SÉBOURG, le conseil municipal s'est réuni le 19/02/2018.

Étaient présents : Gérard DELMOTTE - Françoise SUDOUR - Renée HEMON - Bruno CELLIER - Anne-Sophie D'ALESSANDRO - Michel LENNE - André HENRY - Guillaume CELLIER - Jean Marie DELMOTTE - Freddy SZYMCZAK - Marcel PATOU - Florence LIENARD - Christiane DENORME - Danièle ROBAS - Sylvie GUILLEMIN - Benoît GYSELINCK - Dominique BUSSIGNIES - Martine BASSEZ - Florence LIENARD (pour la section Investissement et la suite de la réunion du Conseil Municipal)

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Christine DUQUENNE qui a donné procuration à M. Bassez

Florence LIENARD qui a donné procuration à B. Cellier (pour le vote du BP 2018 section fonctionnement)

Absente - excusée :

Secrétaire de séance : Anne-Sophie D'ALESSANDRO

ORDRE DU JOUR :

- Budget primitif 2018 ;
- Budget primitif CLES 2018 ;
- Dates du CLES 2018 ;
- Recrutement CLES 2018 ;
- Tarifs CLES 2018 ;
- Subvention 2018 au CLES ;
- Subvention d'Estreux 2018 au CLES ;
- Subvention 2018 au CCAS ;
- Subvention à l'Ogec Ste Anne 2018 ;
- Subvention à l'Harmonie Sebourgeoise ;
- Création de deux postes d'Agent Technique à temps complet ;
- Questions diverses

Après lecture, modifications sur les procurations sont apportées au compte rendu précédent :

Sylvie GUILLEMIN qui a donné procuration à G. Delmotte

Benoît GYSELINCK qui a donné procuration à A. Henry

Dominique BUSSIGNIES qui a donné procuration à JM Delmotte

Le reste du compte rendu est approuvé.

FINANCES

Budget primitif 2018

Après passage en commission des finances, et explications faites au conseil municipal, l'Assemblée adopte à l'unanimité, le BP Communal 2018 à hauteur de :

Section fonctionnement : 1 314 887 € et Section investissement : 669 821 €

Budget primitif CLES 2018

En accord avec la Commune d'ESTREUX, et explications faites au conseil municipal, l'Assemblée adopte à l'unanimité, le BP CLES Estreux-Sebourg 2018 pour la section fonctionnement à hauteur de 66 206 €

LE CLES 2018

Avec l'accord de la commune d'Estreux, l'Assemblée entérine :

Les Dates : Avril : du 23 au 27/04 - Juillet : du 09 au 31/07 - Octobre : du 22 au 26/10

Le Recrutement :

Pour les vacances de printemps (23 au 27/04/2018) au minimum 5 (cinq) emplois d'adjoint d'animation 2ème classe à temps complet, -soit quatre animateurs (trices)- et un(e) directeur(trice) ; et un ou deux postes à temps complet ou non complet, suivant le nombre d'enfants à encadrer et en fonction des activités à réaliser ;

Pour les vacances d'Eté (09 au 31/07/2018) au minimum 12 (douze) emplois d'adjoint d'animation 2ème classe à temps complet, incluant un(e) directeur (trice) et voire un(e) directeur (trice) adjoint(e) ; et un à trois postes à temps complet ou non complet, suivant le nombre d'enfants à encadrer et en fonction des activités à réaliser ;

Pour les vacances d'Automne (22 au 26/10/2018) au minimum 5 (cinq) emplois d'adjoint d'animation 2ème classe à temps complet, -soit quatre animateurs (trices)- et un(e) directeur(trice) ; et un ou deux postes à temps complet ou non complet, suivant le nombre d'enfants à encadrer et en fonction des activités à réaliser ;

Les Tarifs

RECAP 3-13 ans		vacances scolaires printemps 2018				vacances été juillet 2018				vacances scolaires d'automne 2018			
		23 au 27/04				09 au 31/07				22 au 26/10			
		APER	pénalité J	EXT	pénalité J	APER	pénalité J	EXT	pénalité J	APER	pénalité J	EXT	pénalité J
FI	5J	52.00	26.50	95.50	48.00	46.50	23.50	80.00	40.00	52.00	26.50	95.50	48.00
	2j					19.00	10.00	32.00	16.00				
	1/2j	39.00	19.50	62.00	31.00					39.00	19.50	62.00	31.00
FI / 2enf et +	5J	47.50	24.00	91.00	45.50	44.50	22.50	78.00	39.00	47.50	24.00	91.00	45.50
	2j					18.00	9.00	31.00	8.00				
	1/2j	35.00	18.00	59.50	30.00					35.00	18.00	59.50	30.00
FNI	5J	44.00	22.00	86.50	43.50	39.00	19.50	72.50	36.50	44.00	22.00	86.50	43.50
	2j					16.00	8.00	29.00	14.50				
	1/2j	34.00	17.00	57.50	29.00					34.00	17.00	57.50	29.00
FNI / 2 enf et +	5J	39.50	20.00	82.00	41.00	36.50	18.50	71.50	36.00	39.50	20.00	82.00	41.50
	2j					15.00	7.50	28.00	14.00				
	1/2j	31.50	16.00	55.00	27.50					31.50	16.00	55.00	27.50

RECAP ADOS

juil-18
09/07 au
31/07/2018

		APER	pénalité/J	EXT	pénalité/J
FI	5J	56.00	28.00	98.00	49.00
	2J	23.00	11.50	39.00	19.50
FI / 2enf et +	5J	54.00	27.00	95.00	47.50
	2J	22.00	11.00	38.00	19.00
FNI	5J	49.00	24.50	89.50	45.00
	2J	20.00	10.00	34.00	17.00
FNI / 2 enf et +	5J	46.50	23.50	86.50	43.50
	2J	19.00	9.50	33.00	16.50

tarif APER: ESTREUX (et enfants fréquentant l'Ecole d'Estreux), SEBOURG, et SAULTAIN

tarif pénalité : tarif journalier pour enfant ou ado non inscrit

tarif Maison d'enfants Sainte Anne : tarif Sebourg FI 2enf et +

garderie : CARTE DE 10 ENTREES (10€) 1 case de 8h à 9h et 1 case de 17h à 18h (même si heure entamée)

c'est le domicile réel (et non pas d'accueil) de l'enfant qui fixe le tarif. Sauf pour Estreux : enfants qui fréquentent l'école d'Estreux

tarifs de fêtes de centre

1.50	boisson
0.50	photographie
1.00	petit modèle TM
2.00	moyen modèle TM
3.00	grand modèle TM
1.50	sandwich
0.50	brochette (ou sachet) de bonbons
1.00	viennoiserie

La Subvention à hauteur de 19 859.79 €. Crédits prélevés à l'article 65541 du BP 2018.

La Subvention de la commune d'Estreux à hauteur de 14 140.21 €

SUBVENTIONS

au CCAS : Après en avoir discuté, et conformément à la délibération du 28/03/2017, l'Assemblée émet, à l'unanimité, un avis favorable au versement de la somme de 9 094.66 €, arrondis à 9 100 € au CCAS de Sebourg. Crédits prélevés à l'article 657362

à l'Ogec Ste Anne : Après en avoir discuté, l'Assemblée émet, à l'unanimité, un avis favorable au versement de la subvention à hauteur de 21 783 € à l'Ogec Ste Anne de SEBOURG. Crédits prélevés à l'article 6574 du BP 2018.

à l'Harmonie Sebourgeoise : Après en avoir discuté, et après vote :

POUR : G. Delmotte - F Szymczak - A. Henry - M. Patou - JM Delmotte - F.Sudour - S. Guillemain - B. Cellier – G. Cellier ;

ABSTENTION : M. Lenne - B. Gyselinck - D. Robas – F. Lienard ;

CONTRE : M. Bassez (+ C. Duquenne) - R. Hémon – C. Denorme ;

Qui n'ont pas pris part au vote : D. Bussignies – A.S. D'Alessandro, l'Assemblée entérine le versement de la somme de 5 000 € à l'Harmonie Sebourgeoise sous forme de subvention. Crédits prélevés à l'article 6574 du BP 2018.

PERSONNEL COMMUNAL

Création de deux postes d'Agent Technique à temps complet

Après en avoir discuté, l'Assemblée émet, à l'unanimité, un avis favorable à la création de deux postes d'adjoint technique, à temps complet, à compter du 01.04.2018.

INTERCOMMUNALITE

SIDEGAV

1/ électricité 2016

L'Assemblée entérine à l'unanimité le compte rendu d'activité 2016 ENEDIS, le rapport de l'agent de contrôle sur la distribution publique 2016 d'électricité sur le territoire du Syndicat et la rapport d'activité 2016 du SIDEGAV

2/ gaz 2016

L'Assemblée entérine à l'unanimité le compte rendu d'activité 2016 ENGIE, le rapport de l'agent de contrôle sur la distribution publique 2016 de gaz naturel sur le territoire du Syndicat et la rapport d'activité 2016 du SIDEGAV

MOTION / VIE LOCALE

implantation d'un pôle commercial

Le Conseil Municipal de Sebourg

- a pris connaissance d'un projet d'implantation d'un pôle commercial pouvant accueillir 4 cellules commerciales au 65 route départementale 50, et respecte certes la liberté d'installation et de transaction inscrite dans la loi française.

- constate avec intérêt qu'un promoteur immobilier se préoccupe du développement du commerce dans sa commune.

Toutefois, selon le Conseil municipal :

Pour : Gérard DELMOTTE - Françoise SUDOUR - Renée HEMON - Bruno CELLIER - Anne-Sophie D'ALESSANDRO - Michel LENNE - André HENRY - Guillaume CELLIER - Jean Marie DELMOTTE - Freddy SZYMCZAK - Marcel PATOU - Florence LIENARD - Christiane DENORME - Danièle ROBAS - Sylvie GUILLEMIN - Benoît GYSELINCK - Dominique BUSSIGNIES - Florence LIENARD

Contre : /

Abstention : Martine Bassez

Qui n'a pas pris part au vote : Christine Duquenne

ce projet amène un certain nombre de remarques, d'où la motion suivante :

- article 1 : le Conseil municipal exprime clairement sa préférence sur le fait que les commerces s'installent au centre du village, et non à la périphérie

- article 2 : le Conseil municipal rappelle que la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, s'inspirant du Schéma de Cohérence Territoriale, a mis en place une politique de dynamisation des centres-bourgs, adhère totalement à cette politique, et constate avec regret que par sa localisation, ce projet n'est pas conforme à la politique de la CAVM.

- article 3 : le Conseil municipal s'inquiète des problèmes de sécurité routière que ne manqueront pas de générer les entrées et sorties de parking situé à l'angle de 2 départementales, à quelques dizaines de mètres des entrées de l'agglomération.

- article 4 : le Conseil municipal est hostile à l'installation sur ce site de commerces ou d'activités artisanales qui par leur nature seraient susceptibles de nuire, voire de ruiner, les activités récemment installées au centre du village, à savoir la boulangerie « la mie Sebourgeoise », 9 place de la mairie, et le salon de coiffure « le salon de Marie », place de l'église...

Ampliation de cette motion est faite et adressée à toutes les personnes physiques et morales concernées, à savoir :

- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole
- Monsieur NOWAKOWSKI, promoteur
- Monsieur Charles Etienne LENGRAND propriétaire vendeur du site
- Monsieur SPANEDDA, boulanger à Sebourg
- Madame MORAGE, coiffeuse à Sebourg
- les services de la voirie départementale

